

DECLARATION DU CAIF

Le C.A.I.F. ayant pris connaissance des projets de lois gouvernementaux concernant d'une part l'Immigration et d'autre part la Sécurité.

Constate que ces projets de lois constituent une institutionalisation du dangereux et inadmissible amalgame entre Immigration et Insécurité et, plus grave encore, entre Immigration et terrorisme.

Les initiateurs et rédacteurs de ces projets de lois animés par une volonté menaçante envers le Mouvement Associatif Immigré, démontrant une ignorance dangereuse du rôle et de l'oeuvre assumés par ce Mouvement, cherchent à vider la loi du 9 Octobre 1981; acquis de tout le Mouvement Associatif et social de France, de sa substance et de ses effets bénéfiques à toute la société française.

Le C.A.I.F. dénonce également le projet de loi modifiant, dans le sens le plus rétrograde:

- l'ordonnance du 2 Novembre 1945
- la loi du 17 Juillet 1984

Ce projet de loi, s'il se réalise, risque de destabiliser l'ensemble des populations immigrées et issues de l'immigration. Ainsi, en voulant annuler toutes garanties contenues jusqu'ici dans le Droit français concernant la délivrance des titres de résidence et les procédures de reconduites aux frontières et d'expulsion, le gouvernement tourne le dos à toute politique réelle d'insertion. Il érige entre ces populations et le reste du pays des barrières juridiques et réglementaires infranchissables, condamnant les immigrés à dépendre, dans leur vie en France, pays de droit, du bon vouloir de la police et des administrations de tutelle.

Le C.A.I.F. rappelle à cet égard, que la loi du 17 Juillet 1984, sur le titre unique, conçue comme un minimum de garantie juridique pour les immigrés et outil d'insertion a été votée au Parlement à l'unanimité y compris par l'opposition d'alors qui est la majorité d'aujourd'hui.

Le C.A.I.F. considère que toute atteinte aux droits des immigrés constituera, non seulement, un retard insupportable dans l'oeuvre d'insertion des communautés, mais aussi et surtout, un préjudice grave au détriment des intérêts et de l'avenir de la Société Française, dont les Immigrés sont partie intégrante.

Il considère également que la cause des Libertés et des Droits de l'Homme en France est gravement menacée par la dérive sécuritaire. Français et immigrés nous sommes tous concernés par le caractère fondamentalement politique Anti-Libertés de tous ces projets.

Et qu'un pays de droit ne peut tolérer que 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dont le seul désir est de pouvoir vivre normalement et durablement dans leur pays d'accueil puissent être enfermés dans des sortes de «réserves juridiques» régies exclusivement par les lois de Police.

ACTUALITE

■ CAMPAGNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Page 2

■ RACISME :

LES ASSOCIATIONS DE MARSEILLE SE MOBILISENT

Page 3

VIE ASSOCIATIVE

■ ASSOCIATIONS et SUBVENTIONS

Page 4

■ CAIF - Fonds Documentaire - Programme Formation 86

Page 5

CAMPAGNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Le 13 Mai 1986 s'est tenue au C.A.I.F. une réunion dans le cadre de la «Campagne Pour le Droit de Vivre en Famille».

A cette réunion étaient présentes les principales associations d'immigrés et de solidarité.

Depuis le changement de gouvernement le 16 Mars 1986, les associations constatent la multiplication des Déclarations pour remettre en cause les quelques acquis et renforcer le caractère répressif sur le contrôle de l'immigration.

Pour s'opposer à toutes remises en cause de ces acquis et toute aggravation de la situation de l'immigration, les associations engagées dans cette campagne ont donc décidé de lancer une pétition qui s'adresse avant tout aux personnalités Françaises qui sont décidées à «agir, pour empêcher que la France ne trahisse la confiance de ceux auxquels elle a fait appel dans le passé».

Le C.A.I.F. est engagé dans cette Campagne depuis le début et est décidé à y mettre toute ses énergies.

C'est dans cette perspective qu'il lance un appel pour que les associations issues de l'immigration apportent leur contribution et se mobilisent pour donner à cette initiative toute l'ampleur et l'importance qu'elle mérite.

PETITION

Un certain nombre de signataires de la présente pétition s'étaient déjà adressés, sous la précédente législature, au gouvernement d'alors pour réclamer le respect de la loi du 17 juillet 1984, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et accordant une carte de résident renouvelable de plein droit aux immigrés installés régulièrement en France depuis plus de trois ans.

Depuis lors, une nouvelle majorité et un nouveau gouvernement ont pris en main les affaires publiques de la France. Nous considérons cependant que les engagements de l'Etat à l'égard des ressortissants étrangers ne sauraient être remis en cause.

Un certain nombre de déclarations de députés, voire de ministres de l'actuelle majorité nous paraissent inquiétantes à cet égard. Nous nous sommes concertés pour lancer un appel solennel au nouveau gouvernement.

Nous considérons que les immigrés qui résident en France et qui ont contribué par leur travail au développement de l'économie nationale, font partie de la société française et doivent y être assurés d'une sécurité de séjour, du droit d'y vivre avec leur famille dans la dignité et d'une égalité de traitement au regard des lois de la République.

La législation de 1984 comporte des insuffisances mais elle a apporté un minimum d'acquis qui ne sauraient être remis en cause sans re-

niement de la parole de la France.

Nous demandons donc au Gouvernement:

- de prendre les mesures nécessaires pour que tous les immigrés qui ont droit à une carte de résident se la voient effectivement attribué et renouvelée automatiquement, sans restrictions et dans les délais prévus;

- d'assurer dans les faits le droit de vivre en famille en France et donc de ne pas limiter le regroupement familial;

- de permettre à tous les jeunes qui ont été scolarisés en France d'y vivre et d'y travailler, soit en leur attribuant une carte de résident, soit en leur reconnaissant le droit à la nationalité française;

- de ne pas revenir aux procédures administratives d'expulsion, privant ainsi des personnes du droit aux garanties judiciaires;

- de respecter les dispositions interdisant les expulsions de mineurs;

- de proscrire toute inégalité de traitement pour les délinquants d'origine étrangère.

Nous affirmons enfin notre opposition à toute révision du Code de la Nationalité qui conduirait à précariser et à marginaliser les populations issues de l'immigration.

Nous sommes décidés à agir, dans le cadre des institutions républicaines, pour empêcher que notre pays trahisse la confiance de ceux auxquels il a fait appel dans le passé.

LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES

Vania ADRIEN-CENS, auteur compositeur interprète; Marius APOSTOLO, syndicaliste; Guy AURENCHE, avocat; Hamama BABACI, avocat; Etienne BALIBAR, universitaire; Paul BINNINGER, secrétaire général Association Solidarité Franco-Arabe; Martine BISSIERES, présidente de la FASTI; Jean-Louis BLAIRE, chanteur; Bernard BOUDOURESQUE, prêtre de la Mission de France; Rose-Marie CHAINE et le Conseil des Petites Soeurs de l'Assomption; Albano CORDEIRO, chargé de recherche au CNRS; André COSTES, secrétaire de la Commission épiscopale des Migrations; Marie-Emmanuelle CRAHAY et le Conseil des Auxiliaires; Robert DAVEZIES, prêtre; Fabienne DOROY, inspectrice du Travail; Michel ETCHEVERRY, comédien; Mireille GALANO, sociologue; Claude GENTET, artiste-peintre; Elisabeth GERMAIN, professeur agrégé; François GEZE, éditeur; Béatrice GUENEAU-CASTILLA, inspectrice DASS; Assia HAIF et le Collectif Femmes Immigrées; Michel IOGNA-PRAT, avocat; André JEANSON, président du Comité «Etrangers» de FONDA; Pierre-Jean LABARRIER, professeur au Collège International de Philosophie; Dominique LAHALLE, ancien Maître de recherche au CNRS; Denis LANGLOIS, avocat; Danielle LAVIGNE, conseillère sociale; André LEGOUY, jésuite; Didier LIGER, avocat; Danièle LOCHAK, professeur de Droit, présidente du GISTI; Jean MAIRE, président du CLAP; Claude-Valentin MARIE, chargé de mission au Ministère des Affaires Sociales; Christine MARTINEAU, avocate; Geneviève MICHAUD, présidente d'Accueil et Promotion; Robert de MONTVALON, médecin; Thomas OMORES, président du CAIF; Paul ORIOL, médecin; George FAU-LANGEVIN, avocate, présidente du MRAP; Antonio PERROTTI, directeur du CIEMI; Véronique DE RUDDER, chargée de recherche au CNRS; Elisabeth SALOMON, Conseillère sociale; Jean-Louis SCHEGEL, revue «Projet»; Michel SERAIN, secrétaire de l'Episcopat pour les relations avec l'Islam; Ramon SINSTER, président de Cultures au Quotidien; Pierre TOUTAT, secrétaire de la Commission «Justice et Paix»; Michèle TRIBALAT, démographe à l'INED; Jean-François TROGLIC, secrétaire national de la CFDT; Catherine de WENDEN-DIDIER, chargée de recherche au CNRS; Jean WEYDERT, revue «Projet».

RACISME

LES ASSOCIATIONS DE MARSEILLE SE MOBILISENT

MOBILISATION

On se réunit beaucoup ces temps-ci à Marseille, passé le coup de massue, au demeurant prévisible du 16 Mars (25% de voix pour le FN, 1^{er} Parti de la droite, 2^{ème} du Département). Une volonté de faire le point avant d'agir s'est manifesté dans les associations. Deux initiatives ont eu lieu presque simultanément.

D'abord l'APAC a réuni une dizaine d'associations immigrées pour essayer de faire un bilan après les élections. L'échec de la liste SAHRA a été discuté, ainsi qu'une esquisse de bilan de toutes les associations des Bouches du Rhône.

Les travaux doivent continuer en commission et une synthèse devrait être distribuée à tous les intéressés. Le but avoué est de poser les vrais problèmes se posant aux associations, d'exposer les difficultés et points de vue pour favoriser une «coordination souple».

Ensuite à l'initiative de l'A.S.T.I. plusieurs associations anti-racistes se sont réunies pour organiser des états généraux contre le racisme et le fascisme à Marseille. La date prévue est le 7 Juin. Mais les événements, ces temps-ci à Marseille s'emballent. Deux bombes déposées pour tuer ont explosé en plein

quartier Belsunce, Porte d'Aix, devant un foyer d'africains. L'attentat a été revendiqué quelques heures après par un «Commando contre l'invasion maghrébine». Aussitôt, l'A.P.A. contactait les associations et un rassemblement de 500 personnes avait lieu, mardi sur les lieux de l'attentat.

Parralèlement, l'Amicale des Algériens organisait «son» rassemblement 48 heures plus tard au même endroit. A l'initiative des habitants du quartier et du centre social, une pétition circulait, demandant que la lumière soit faite et les vrais insécurités pointées du doigt.

Enfin, le Comité Police Justice de Marseille, organise une réunion le 15 Juin, pour faire un bilan des procès pour crimes racistes ou sécuritaires (Affaire Wahid Hachichi, Ahmed Boutelja à Lyon, Affaire Taoufik Ouanès à Bobigny...). Des gens témoigneront des brutalités policières et l'assassinat de Houari Ben Mohamed sera évoqué pour le cas Toullefer.

A cette réunion devraient être présents les JALB, IMMEDIA, la Banane à Mûri...

En résumé, mieux vaut tard que jamais, car Marseille est au bord du même type d'hystérie qui s'étaient emparée de la ville en 1974, lors de l'attentat contre le Consulat Algérien et des miniprogrammes qui l'accompagnaient.

TERRORISME RACISTE A MARSEILLE ET TOULON

Dans la nuit du 2 au 3 mai 1986, deux attentats à la bombe ont été perpétrés à Marseille (rue des Dominicaines) et à Toulon visant des Immigrés Arabes.

Ce ne sont pas de simples faits divers, il s'agit à l'évidence d'actes de **terrorisme raciste** comme le montre le «Commando de France Contre l'Invasion Maghrébine» qui menace de poser d'autres bombes.

Ces attentats se passent à un moment où tout le monde parle d'insécurité et de terrorisme, et où certains veulent lier ces problèmes à l'Immigration. Ce genre de discours a ouvert la voie à ces actes criminels. Faut-il s'étonner que sur le mur de l'un des hôtels visés, il est écrit: «Votez Le Pen»? les 25% d'électeurs marseillais qui ont voté pour le Front National en Mars 1986 doivent comprendre que ces attentats sont une des conséquences de leur choix.

L'objectif de ces terroristes racistes est de créer la peur chez les populations d'origine étrangère en espérant déclencher le cercle vicieux: violence, peur, haine...

Nous affirmons que tous les habitants de Marseille, quelle que soit leur origine ont droit à la sécurité et qu'ils doivent s'unir contre ces racistes qui créent l'insécurité. Marseille doit s'affirmer, une fois de

plus, comme une ville conviviale, fière de la richesse culturelle que lui apportent les différentes communautés.

Nous devons aussi déplorer le fait que depuis plus de dix ans, les auteurs d'attentats et autres crimes racistes n'aient jamais été arrêtés qu'il s'agisse du groupe «Charles Martel», du commando «Delta» ou autres. Aujourd'hui, ils visent les maghrébins, demain tout le monde sera la cible (juifs, noirs, homosexuels...).

Pour dire NON à ces attentats racistes, nous appelons tous gens de bonne volonté à UN RASSEMBLEMENT LE MARDI 6 MAI 1986 A 18 H RUE DES DOMINICAINES (près de la rue d'Aix)

ADFC - APFI - APAC - Amicale mariages mixtes - APEC 15^{ème} - ARA (Radio Gazelle) - ASTI Marseille et Aix - ASEC - ATMF Aix - AJA - Centre social Belsunce - CIMA - UD CFDT - Association Maghrébine Solidarité - JCR - GAF - LICRA - Ligue des Droits de l'Homme - LCR - SAHRA - TALA - VIT - Fédération B du R du MRAP - Le Monde en marche - PAC - UTIT - CAIF.

APPEL

Nous, signataires de ce texte lançons, un appel à nos frères Libanais pour leur demander de libérer les otages Français détenus au Liban.

Nous leur rappelons que la lutte pour l'indépendance, la liberté, la souveraineté et la dignité ne justifie pas toujours de semblables actes.

Cette longue détention suscite la colère au sein de la communauté arabe en France et provoque des réactions d'hostilités et de violences envers elle.

Le maintien en détention des otages altère également l'image de marque du Monde Arabo-Musulman à la veille du Ramadan.

ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS : «LES DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARATERE CULTUREL»

Dans les précédents N° de CAIF-INFO nous avons eu l'occasion d'aborder cette question des subventions. Aujourd'hui nous essayons de traiter la question des subventions accordées par les collectivités locales en partant de l'exemple de E.D.R., Rhône-Alpes. Le texte qui suit est tiré de JURIS-ASSOCIATION N° 11 bis.

Les collectivités locales sont libres d'accorder ou non des subventions culturelles suivant les priorités retenues par chacune d'elles. Il est donc difficile d'indiquer les domaines d'intervention des différentes collectivités locales (A), même si les démarches (B) imposées par chacune d'elles diffèrent très peu de l'une à l'autre. A titre d'exemple, sont exposées ci-après les conditions dans lesquelles l'Établissement public régional Rhône-Alpes subventionne les projets des associations à caractère culturel.

A - LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'E.P.R. RHÔNE-ALPES

La région Rhône-Alpes aide les associations qui mènent une action culturelle et celles qui mettent en valeur le patrimoine régional.

a) L'action culturelle

En matière culturelle, l'Établissement public régional Rhône-Alpes a défini six secteurs d'intervention :

1. Il participe financièrement à des opérations d'aménagement et d'équipement des salles de spectacles et de concerts réalisées par les collectivités locales, notamment pour les équipements destinés aux activités théâtrales, musicales ou de la danse. Le taux de sa participation varie de 20 à 40 % ;

2. Il aide les compagnies théâtrales professionnelles à financer l'aménagement de leurs salles dans la limite d'un plafond de 200 000 F (en 1984). Pour qu'une convention annuelle ou triennale puisse être signée, la compagnie doit cependant respecter un certain nombre de critères extrêmement précis ;

3. Il subventionne des opérations d'animation globale décrites avec précision, ayant pour base l'expression théâtrale ;

4. Il aide les associations de diffusion du cinéma en milieu rural et les établissements culturels se vouant à la création ;

5. Il encourage les sociétés musicales et les petites écoles de musique pour l'acquisition d'instruments. Il participe financièrement à l'aménagement et à l'équipement des écoles de musique agréées par l'État. Il subventionne les expériences novatrices de diffusion et d'initiation musicale. L'aide financière est accordée à hauteur de 20 à 40 % du coût global ;

6. Il accorde des subventions pour la création artistique qui s'intègre dans l'environnement urbain.

b) Le patrimoine régional

L'Établissement public régional Rhône-Alpes subventionne les associations proposant de

mettre en valeur le patrimoine régional dans le cadre d'une mission telle que :

1. L'animation d'un monument historique par l'aménagement intérieur ou extérieur, afin de permettre l'utilisation à des fins culturelles ;

2. La connaissance du patrimoine historique et artistique ; la promotion des arts, de la tradition populaire et du patrimoine industriel et technique de la région ; les opérations d'inventaire ; les aménagements et équipements de musées ou les études muséographiques ;

3. La sauvegarde et la mise en valeur des sites archéologiques : réserves foncières archéologiques, prévision et prospection, aménagement de dépôts archéologiques départementaux ;

4. La sauvegarde des édifices du monde rural : édifices religieux classés d'intérêt majeur, édifices traditionnels non protégés (patrimoine de la vie quotidienne, chapelles, petits édifices proto-industriels).

La participation de la région peut varier, selon les cas, entre 30 et 50 % du coût de l'opération.



B - LES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'E.P.R. RHÔNE-ALPES

Pour obtenir une subvention d'investissement ou de fonctionnement, les associations sont obligées de constituer un dossier dont l'instruction est soumise à une procédure bien définie.

a) Le dossier

En plus des différentes informations relatives à l'association et à la subvention demandée, le dossier doit comprendre les pièces et documents suivants :

- les statuts, s'il s'agit d'une première demande de subvention ;
- le bilan du dernier exercice ou des détails sur les résultats financiers ;

- le projet de budget de l'exercice à venir ou des détails sur les dépenses et les recettes provisionnelles ;

- un compte-rendu d'activité de l'année écoulée indiquant notamment s'il s'agit d'une demande de renouvellement, les conditions d'emploi de la subvention attribuée l'année précédente ;

- un relevé d'identité bancaire ou postal.

b) La procédure

La demande de subvention et le dossier qui est constitué à cet effet sont instruits par la Direction régionale des affaires culturelles. Cette instruction des demandes de subventions pour le compte du Conseil régional est différente de celle réalisée pour l'État.

Le dossier est ensuite étudié par la commission compétente.

Une notification est adressée au bénéficiaire de la subvention, dès la prise de décision. Un arrêté attributif de subvention lui indique les modalités de paiement.

Le versement de la subvention est effectué au vu des pièces justificatives attestant la réalisation du programme adopté par le Conseil régional (factures, études, certificat d'avancement ou d'achèvement des travaux, etc.).

Généralement, les collectivités publiques appelées à exercer des choix entre toutes les subventions demandées se refusent à procéder selon la technique du « saupoudrage » qui consiste à donner un peu à chacun. Pour être plus efficaces, elles cherchent plutôt à concentrer leurs aides au profit des associations dont les projets s'inscrivent dans le cadre de leurs axes d'action prioritaire. Il est donc indispensable que, préalablement au dépôt de toute demande de subvention, les responsables d'associations s'enquière de la politique suivie en la matière par la collectivité locale qu'ils souhaitent solliciter, et s'en entretiennent avec les élus et les fonctionnaires concernés.

Faites connaître «C.A.I.F. Information» en envoyant les coordonnées des associations ou des personnes qui souhaitent le recevoir.

Envoyez-nous vos informations et vos points de vue.

CAIF

CAIF/DOCUMENTATION

VIE ASSOCIATIVE – JURIS ASSOCIATIONS

- N°1 (Janvier-Février 1983)
Les exonérations de TVA des organismes sans but lucratif
Les responsabilités pénales du Président
L'affiliation des membres à la Sécurité Sociale.
- N°2 (Mars-Avril 1983)
La déclaration des revenus des Associations
Les associations et le nouveau statut de Paris, Lyon et Marseille.
- N°3 (Mai-Juin 1983)
Les fédérations départementales des chasseurs à la croisée des chemins.
Les acquisitions d'immeubles à titre onéreux par les associations.
- N°4 (Juillet-Août 1983)
Les Associations et les comités d'initiatives et de consultations d'arrondissements
- N°5 (Septembre-Octobre 1983)
La taxe professionnelle des organismes sans but lucratif.
Les stages «jeunes volontaires».
- N°6 (Novembre-Décembre 1983)
Le pouvoir disciplinaire dans les associations
- N°7 (Janvier-Février 1984)
L'application des règles de contentieux administratif aux associations
Quels placements financiers pour les Associations?
- N°8 (Mars-Avril 1984)
Une nouvelle rubrique: actualité
La responsabilité pénale des dirigeants d'associations
Associations et établissements privés d'enseignements.
- N°9 (Mai-Juin 1984)
La prévention des difficultés dans les associations
Organisme de formation
- N°10 (Juillet-Août 1984)
Un entretien exclusif: 8 questions à M^{me} Adwige AVICE
Les cumuls de revenus
Associations de tourisme
- N°11 (Septembre-Octobre 1984)
Les associations de la sauvegarde du patrimoine naturel
Activités physiques et sportives: «loi du 16 juillet 1984».
- N°12 (Novembre-Décembre 1984)
La distinction de la société et de l'association
Dons et legs.
- N°13 (Janvier-Février 1985)
Les TUC et les aides à l'emploi
Associations: Assurez-vous
- N°14 (Mars-Avril 1985)
Les radios associatives
- N°15 (Mai-Juin 1985)
Qui peut administrer une association?
- N°16 (Juillet-Août 1985)
Un nouveau moyen de financement le «titre associatif»
- N°17 (octobre 1985)
Responsabilités et assurance des associations
- N°19 (Janvier-Février 1986)
Les associations et la décentralisation
- N°20 (Mars-Avril 1986)
Quelles obligations si vous organisez des spectacles ou autres manifestations artistiques.

CAIF/FORMATION 86

17/18 Mai – Fonctionnement d'une association Quelle structure Quel fonctionnement PARIS	20/21 Sept – Information et Communication PARIS	8/9 Nov – Introduction et Initiation à l'Informatique I PARIS
24/25 Mai – Législation Marseille et Réglementation relative à l'immigration MARSEILLE	13/14 Sept – Introduction et Initiation à L'informatique I MARSEILLE	15/16 Nov – Information et Communication PARIS
7/8 Juin – Environnement social, éco et politique de l'immi- gration PARIS	27/28 Sept – Initiation à l'Informatique II MARSEILLE	22/23 Nov – Initiation à l'Informatique II PARIS
21/22 Juin – Administration et gestion PARIS	4/5 Oct – Introduction et Initiation à l'Informatique I PARIS	29/30 Nov – Administration et gestion 29/30 Nov – Techniques d'animation associative – audiovisuelle – radiophoniques – écrites MARSEILLE
31/5-1/6 Juin – Administration et Gestion MARSEILLE	18/19 Oct – Initiation à l'Informatique II PARIS	6/7 Déc – Administration et gestion PARIS
28/29 Juin – Initiation aux techniques de l'animation associative MARSEILLE	11/12 Oct – Administration et gestion MARSEILLE	

INFORMATIONS - AGENDA

S.M.I.G. SERVICE MEDICAL ITINERANT GRATUIT

OFFRE

Un Accueil Médical Gracieux pour toute personne en difficulté privée de couverture sociale et/ou de ressources

CONSULTATIONS

Lundi 14H - 17H Place de la Bastille

Mardi 10H - 13H Mairie du 15^{ème}

Mercredi 14H - 17H Foyer Armé du Salut Porte de la Villette

Jeudi 14H - 17H Gare d'Austerlitz

Vendredi 14H - 17H Gare du Nord

Dimanche 8H30 - 12H Place d'Italie

Une équipe de médecins organise des consultations gratuites de dépistage d'orientation et de soins pour les personnes privées de couverture sociale

AVRIL à SEPT. 1986

Le **LUNDI** de 9H30 à 12H30

14H30 à 17H30

18H à 21 heures

Le **MERCREDI** de 9H30 à 12H30

18H à 21 heures

Le **Samedi** 9H30 à 12H30

(spécialiste «enfants»)

CROIX ROUGE FRANCAISE DISPENSARE

33, rue de la Folie-Reignault
75011 PARIS

Téléphone (aux heures de consultations) : **43.79.28.91**

Le courrier est à adresser en spécifiant : **CONSULTATIONS GRATUITES**

Métro: **VOLTAIRE - PHILIPPE-AUGUSTE - PERE LACHAISE**

Bus: 69 - 61 et 46 - 56 (Place Voltaire)

CHANGEMENT D'ADRESSE A.T.M.F.

Le centre de Documentation de langue et culture arabe est transféré du 1, rue Affre au 10, rue Affre 75018 PARIS

Tél. : 42.55.91.82

Le nouveau siège social de l'A.T.M.F. est au :

10, rue Affre 75018 PARIS

Tél. : 42.55.91.82

RE. ME. DE RELAIS MEDICAL AUX DELAISSES Association Loi 1901 Communiqué

L'Association Relais Médical aux Délaissés (RE.ME.DE) créée en Février 1985, à l'initiative de quelques médecins, a pour objets:

- d'obtenir une couverture sociale effective et l'accès à tous les soins pour toute personne privée d'emploi et/ou de ressource

- d'organiser un service de consultations médicales et de prestations paramédicales gratuites,
- de collecter et distribuer les médicaments nécessaires.

En 1985, 1200 personnes privées de ressources et/ou de couverture sociale ont bénéficié de ces consultations gratuites et bénévoles.

Cette année, RE.ME.DE. a deux structures:

1 - Un Service Médical Itinérant Gratuit, camion de type médecine du travail, qui assure une tournée régulière dans Paris, depuis le 15 Février.

2 - Un accueil au sein d'un dispensaire, 33 rue de la Folie Reignault 75011 PARIS.

L'équipe comprend médecins, infirmières et chauffeur. Elle se propose d'élargir le groupe initial en invitant des bénévoles médicaux et paramédicaux à la rejoindre. Nous serions également très heureux de pouvoir apporter notre aide à des confrères désireux de mettre en place de semblables structures à travers la France.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement

Par courrier: 101, rue St Dominique
75007 PARIS

Par Téléphone: 42.83.87.37

O.C.M.F.

(Organisation de la Communauté Martiniquaise en France)

Organise le Samedi 24 Mai 1986, au C.A.I.F. : 46, rue de Montreuil de 14H30 à 19H, une rencontre pour commémorer la journée de Libération du système esclavagiste

OCMF : BP 18
93500 PANTIN
Tél. : 42.80.35.84

A.T.T.

(Association des Travailleurs de Turquie)

L'A.T.T. donne des cours de français (alphabétisation) tous les lundi, mardi, jeudi à 18H30. Ce cours est ouvert à toutes les communautés immigrées résident dans la Région Parisienne. Ce cours a lieu dans le local de l'A.T.T. :

19, rue de l'Echiquier
75010 PARIS

Tél. : 42.23.48.08

De plus l'A.T.T. continue toujours à donner des cours de Turc aux français. Si vous êtes intéressé d'apprendre cette langue, n'hésiter pas à passer à l'A.T.T. ces cours sont gratuits.

CeDiDeLP

14 rue de Nanteuil
75017 Paris
(1) 45.31.43.38

Le **CEDIELP** - association 1901 - est un centre de documentation qui reçoit des ouvrages, des publications et des documents de toute sorte sur les problèmes posés par le développement et la libération des peuples dans le monde.

Le **CEDIELP** possède un fonds documentaire comprenant une collection d'archives de coupures de presse sur la plupart des pays du monde depuis 1965, des fonds importants d'ouvrages et de documents en particulier sur l'Amérique Latine, le Mozambique, la Corée, le Nicaragua, des dossiers sur des thèmes généraux, des comptes-rendus de colloques et séminaires internationaux. Le **CEDIELP** reçoit environ 350 périodiques, des ouvrages récents (1700 ouvrages répertoriés en janvier 1986). Plus particulièrement, on peut y consulter une documentation introuvable ailleurs: publications, tracts, document édités par des centres non-institutionnels du monde entier, en bref la littérature grise.

Le **CEDIELP** fait partie des 40 centres de Documentation Tiers-Monde français qui se sont regroupés dans **RITIMO** et est en contact avec des centres de documentation dans une quinzaine de pays.

Le **CEDIELP** édite un bulletin bibliographique trimestriel: le **BIBLIOTIN** du **CEDIELP**.

INFORMATIONS - AGENDA

CMIEB CENTRE MONDIAL D'INFORMATION SUR L'EDUCATION BILINGUE EUROPE EDUCATION

ACTES DE LA 3^e RENCONTRE LANGUE ET CITE

vers une harmonisation
des expériences de bilinguisme
et de pluricultures scolaires

9 - 10 - 11 Juin 1984
complexe scolaire international
Valbonne - Sophia Antipolis
Alpes Maritimes - FRANCE

POUR ANIMER VOS FETES,
VOS SOIREES, BONNE AM-
BIANCE ASSUREE...

Le groupe EL BACHARA

Le groupe est né en 1983, au sein d'une cité de la banlieue nord: Villeneuve la Garenne, par la rencontre de plusieurs copains ayant les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations.

Genre de musique : Au-delà du folklore, un concours de chants et de musiques traditionnelles et populaires du maghreb

Objectifs : Contribuer à l'évolution de la musique maghrébine où se mélangent modernité et tradition.

Thèmes: L'immigration, ses conséquences, son vécu, les jeunes, les crimes racistes,...

Pour tous contacts :
THIERRY Halima
3, rue Ernest Bray
95100 ARGENTEUIL
Tél. : 39.61.61.49

ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE

269 bis Fg St Antoine
75011 PARIS
Tél. : 43.67.78.86

COMMUNIQUE

Fidèle à ses traditions l'A.M.F. vient de tenir son 12^{ème} congrès national. 5 mois avant la tenue de son congrès, l'A.M.F. a entamé un large débat au sein de l'ensemble de ses

sections au tours de documents traitant de l'expérience passée et de perspectives.

La préparation au congrès a eu lieu dans une ambiance démocratique fort enrichissante et l'un des principaux constat a été que l'A.M.F., suivant en cela les transformations que subit l'immigration, a connu ces deux dernières années un investissement de jeunes et de femmes considérable et de fait, l'association en l'ouvrant à ces nouvelles couches est devenue plus perméable à leurs problèmes et préoccupations.

Le 12^{ème} congrès de l'A.M.F. qui s'est tenue à Ferrassières dans la Drôme les 29, 30 et 31 Mars 1986 avec la participation de 31 délégués(es) élus par leurs sections et bon nombre de militants à titre d'observateurs a pu ainsi confirmer unanimement les rapports moral et financier de la direction sortante après un débat fructueux.

Le congrès a pu par la suite élaborer une nouvelle plate-forme d'orientation générale, un cahier de revendications et le nouveau règlement intérieur, tout cela à travers les travaux des commissions et par l'adoption en séance plénière.

Pour l'aboutissement de ces nouvelles orientations de l'A.M.F. et de son cahier de revendications, le congrès a pourvu l'association de moyens organisationnels plus fonctionnels et plus efficaces que par le passé, et cela par la mise des instances dirigeantes où toutes les sections sont représentées, les jeunes issus de l'immigration et la femme immigrée tant au niveau de la commission administrative qu'au niveau du bureau national.

Les travaux du congrès seront bientôt publiés et largement diffusés.

le 25/4/86
Pour le Bureau National
Le PRESIDENT
ARSALA Idder

PUBLICATION

C.I.E.M.I.

(Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales)

Presse et Immigrés en France, mensuel, Février 1986 N°138
«L'Immigration, les Immigrés... et les années Mitterand», par Philippe Farine.

A.P.A.C.

«BILAN» Bulletin d'Information et de Liaison des Associations Novatrices éditée par la Fédération APAC
N°2 AVRIL 1986, Prix 10, Frs
APAC : Maison de l'étranger
16, rue Antoine ZATTARA
13003 MARSEILLE
Tél. : 91.95.90.15 Poste 300, 314.

C.F.D.T.

«Les Droits des Etrangers»
Quelles sont les conditions d'accueil des étrangers en France? Cette question mérite d'être traitée avec précision à l'heure où des appréciations approximatives sont souvent à l'origine d'un climat d'intolérance. Quand les esprits s'échauffent, il est important d'en revenir aux faits, c'est à dire aux droits et aux devoirs. Séjour, travail, protection sociale, école, formation, logement, choix de la nationalité, autant de sujets qui font la vie quotidienne des étrangers en France. Nous avons choisi de les aborder en détail, à la façon d'un guide. Un guide pour savoir, pour comprendre, pour agir. Ce guide est en vente à Monthon Service 75009 PARIS
Prix à l'unité: 42F franco.

G.C.I.F.

(Groupe Chrétien Immigrés et Français)
«Mieux vivre ensemble, ça commence où l'on habite».
Prix à l'unité: 25 Frs
GCIF: 1 place des Tilleuls
38000 GRENOBLE

G.I.S.T.I.

(Groupe d'Information et de soutien des travailleurs Immigrés)
«La suppression des Prestations Familiales pour les Etrangers privés d'emploi dont la famille réside au pays d'origine». Avril 1986
GISTI : 46, rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél. : 43.67.04.06

INFORMATIONS - AGENDA

FESTIVAL JEUNES DE TOUTES LES CULTURES POUR LA PAIX

Dans le cadre de l'année *Internationale de la Paix* décrétée par l'O.N.U., des jeunes d'origines culturelles diverses; vivant en France ont pris l'initiative de contribuer à la défense de la Paix et de l'Amitié entre les peuples. Celle-ci se traduira par l'organisation, dans la Région Parisienne, d'un Festival «**JEUNES DE TOUTES LES CULTURES POUR LA PAIX**» en octobre 86.

Les initiateurs de la manifestation sont:

F.A.E.E.F. (Jeunes - FEDERATION D'ASSOCIATIONS D'ESPAGNOLS EMIGRES EN FRANCE)

R.A.J.I.F. (REGROUPEMENT D'ASSOCIATIONS DE JEUNES D'ILE DE FRANCE)

A.P.F.E.E.F. (Jeunes - ASSOCIATION DE PARENTS DE FAMILLES ESPAGNOLES EN FRANCE)

C.A.I.F. (CONSEIL DES ASSOCIATIONS IMMIGREES EN FRANCE)

U.T.A.F. (Jeunes - UNION DES TRAVAILLEURS AFRICAINS EN FRANCE)

J.O.E.F. (JEUNES D'ORIGINE ESPAGNOLE EN FRANCE)

A.M.F. (ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE)

Invitent toutes les organisations démocratiques, les collectivités diverses à rejoindre la liste déjà importante des participants, tous les jeunes qui soutiennent l'opération «**DEFENDRE LA PAIX**» appellent les associations, les syndicats, les partis politiques de progrès à faire de ce Festival un événement de caractère exceptionnel afin que chaque organisation traduise de cette manière l'attachement des jeunes générations aux valeurs d'un monde fraternel et pacifique.

LA PAIX ET LE DESARMEMENT NOUS CONCERNENT TOUS.

**COMITE D'ORGANISATION
C/O C.A.I.F.
46, RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS
TÉL. : 43.72.28.71**

M.A.A.

(Mouvement Anti-Apartheid)
9 VIES A SAUVER

Le système d'apartheid avec ses discriminations, le vol légalisé des terres des Noirs et des richesses du pays, est générateur de violence. Alors que le Peuple Noir se lève et se bat pour la Liberté, Botha veut assassiner 9 condamnés.

NOUS LES VOULONS VIVANTS ET LIBRES

Les 6 de Sharpeville, accusés d'avoir tué un collaborateur du régime qui tirait sur une manifestation contre les hausses des loyers.

Torturés en Prison.

Theresa Ramashomole, 24 ans,

Mojelefa Sefasta, 30 ans,

Reid Mokoena, 22 ans,

Oupa Diniso, 30 ans,

Dima Khumalo, 26 ans,

Francis Mokhesi, 29 ans,

Mais aussi

Clarence Payi, 23 ans, (ANC),

Briget Sipho Xulu, 28 ans, (ANC),

Andrew Zondo, 19 ans, (ANC),

MAA : BP 109 75463 PARIS Cedex 10

Tél : 47.70.29.09

ASSECARM

(Association pour l'Expansion et le Coordination des activités régionales de Musique)

L'ASSECARM organise du 30 juin au 5 juillet 1986, un stage d'information et d'initiation consacré aux Musiques traditionnelles orientales.

Cette initiative, une des premières de ce type en France, est due à la collaboration de l'ASSECARM Nord pas de Calais et d'une association locale récemment créée, MAQAM se consacrant à la promotion de la musique orientale et à son rapprochement avec la musique occidentale.

ASSECARM : Hôtel Sorive,

1, rue Lombard

59800 Lille,

Tél. : 16.20.06.87.58

LES YEUX OUVERTS

Cette association de femmes immigrées maghrébines organise un atelier de danses maghrébines pour femmes tous les mercredis de 19H à 20H30 à la Maison des Femmes, 8, cité Prost

75011 PARIS,

Tél. : 43.48.24.91

M^o Charonne

Participation aux frais: 100 Frs

Premier cours le mercredi 14 Mai à 19H, il faut apporter un vêtement ample et un foulard.

Dans le cadre d'une action de mise en place de structures d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans au sein de populations en difficultés se composant en grande partie de famille immigrées. l'ACEP organise le 20 JUIN 1986 une réunion nationale de concertation. les représentants d'organismes ou d'associations dont les activités convergent avec les objectifs de cette initiative y sont invités, afin de confronter les points de vue et les pratiques, et d'établir les prémices d'une collaboration avec ceux qui souhaiteraient s'y associer.

**ASSOCIATION
COLLECTIFS
ENFANTS PARENTS
36, rue de Tlemcen
75020 PARIS
Tél. (1) 43.49.46.31**

FONDA

(Fondation pour la vie associative)
Colloque FONDA «Enjeux associatifs, enjeux de société. 23 - 24

Juin 1986 à Paris.

FONDA : 18, Rue de Varenne

75007 PARIS

Tél. : 45.49.06.58

ABONNEMENT

A retourner accompagné du règlement à :

C.A.I.F. 46, rue de Montreuil 75011 PARIS

(10 N^o/AN + ENVOI = 50 F)

NOM

ASSOCIATION

ADRESSE

DATE

SIGNATURE